



MAIRIE DE FERICY

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 20 mars 2015
A 20 heures 30 - En Mairie

ORDRE DU JOUR :

- I. Subvention aux associations– Délibération
- II. Demande de subventions DETR – Délibération
- III. Redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF – Délibération
- IV. Convention de reprise des lampes usagées – Délibération
- V. Questions diverses

Présents :

ABOULIN Corinne, AIMAR Daniel, BOURGES Manel, COSSO Jacques, COTTIN Didier, COTTIN Marie-Amélie, DOLLE Dominique, FOURGOUX Catherine, GERMAIN Jean-Luc, GRAGY François, MOUTTI André, PECQUET Lancelot.

Absents :

PESTRE Laurence qui a donné pouvoir à M. COSSO
ROCHER Georges
MARGERIT Muriel

Corinne ABOULIN est désigné secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 9 janvier 2015

A la demande de M. le Maire, retenu, Monsieur GRAGY François, 1^{er} adjoint au maire, prend la présidence de la séance, et demande l'autorisation aux conseillers de débiter la séance par le point IV.

A l'unanimité les membres présents approuvent cette modification.

I. Convention de reprise des lampes usagées – Délibération

M. le Maire-adjoint informe que la société Récyclum met gratuitement à disposition de la collectivité, dans les locaux de la mairie, des conteneurs destinés à la récupération lampes usagées.
La convention avec la société RECYLUM peut être reconduite pour 3 ans.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent M. Le Maire à signer cette convention.

II. Redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF – Délibération

Le Conseil Municipal,
Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF

Considérant la population de la commune inférieure à 2000 habitants,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum (soit 197 € pour 2015)
Dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R. 20333-105 du CGCT ;

III. Demande de subventions DETR – Délibération

M. le Maire-Adjoint rappelle que la commune peut bénéficier de subventions de 30 % à 50% du coût H.T grâce à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Soit :

Aménagement de locaux liés aux temps d'activités périscolaires – porte de secours de la salle des fêtes

Pour les opérations scolaires (dossier de 1^{ère} catégorie), le plafond de la dépense subventionnable est de 110 000 €.

Devis LEBEAU de 4137.00 € HT

Le montant de la subvention demandée 2068.50 €

A la charge de la commune : 2895.90 € (50% + TVA)

Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales – toiture de l'annexe

Pour les opérations scolaires (dossier de 4^e catégorie), la subvention est de 40%

Devis DAMEME de 44805.25 € HT

Le montant de la subvention demandée 17922.10 €

A la charge de la commune : 35844.20 € (40% + TVA)

Bâtiments scolaires du 1^{er} degré

Pour les opérations scolaires (dossier de 1^{ère} catégorie), le plafond de la dépense subventionnable est de 110 000 € au taux de 50 %

Etude de M. MAUBERRET de 1480.00 € HT

Le montant de la subvention demandée 740.00 €

A la charge de la commune : 1036.00 € (50% + TVA)

Construction d'un bâtiment technique

Pour les travaux d'aménagement de bâtiments techniques (dossier de 4^{ème} catégorie), la subvention est de 40%

Le coût prévisionnel H.T. de l'étude est de 13050.00 euros.

Le montant de la subvention demandée sera donc de 5220.00 euros.

A la charge de la commune : 10440.00 € (50% + TVA)

Le conseil municipal, après délibération,

- Approuve les projets d'investissements proposés
- Approuve les plans de financement proposés,
- Sollicite l'attribution de la DETR 2015,
- Demande à M. le Maire de prévoir ces dépenses au budget,
- Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux dès l'obtention d'autorisation de commencer les travaux.

Arrivée de Monsieur le Maire et de Mme FOURGOUX. M. le Maire reprend donc la présidence de la séance.

IV. Subvention aux associations

M. le Maire présente trois dossiers de demande de subvention reçus complets.

Association Solidarité DEMETER : il s'agit d'une épicerie solidaire qui permet aux personnes en difficulté en faisant la demande de bénéficier de produits de consommations courantes à très bas prix. A 10 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Solidarité DEMETER pour 2015.

Association Cyclo Féricy Héricy : les membres du conseil à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'allouer une subvention de 200 € à l'association Association Cyclo Féricy Héricy.

Foyer Rural de Féricy : trois nouvelles activités sont proposés depuis la rentrée à savoir le Patchwork, la Chorale, et la soirée « ados ». Les membres du conseil à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'augmenter la subvention du Foyer Rural qui s'élève à 1500 € pour 2015 afin d'encourager ces nouvelles activités.

V. Questions diverses

Daniel AIMAR informe

- de la programmation de plusieurs réunions
 - Jeudi 26 mars : réunion information – communication
 - Mardi 24 mars : commission environnement
 - Mercredi 1^{er} avril : commission animation
- L'ouverture du collège des bords de Seine à Vulaines est confirmée pour la rentrée 2017

André MOUTTI souhaite qu'une demande de remise en état des chemins menant au Bois de Saint Denis soit faite. En effet de gros engins sont passés par ces chemins de promenade et ceux-ci ne sont plus praticables (ornières, boues...).

Jean-Luc GERMAIN informe que le compte-rendu de la commission travaux sera prochainement diffusé aux conseillers.

Prochains travaux :

- chantier bénévoles : réfection de la toiture de l'annexe de la grande bâtisse
- La société PEPIN a été retenue lors de la commission d'ouverture des plis du marché de réfection partielle de la voirie communale.
- Le marché public de remplacement des branchements d'adduction d'eau potable est lancé.

Lancelot PECQUET informe :

- les soirées tango remportent beaucoup de succès. Environs une vingtaine de danseurs se réunis à chaque rendez-vous dans une bonne ambiance.
Un groupe de musicien de tango se produira courant septembre ou octobre lors d'un concert dansant.
- Contact pris avec la graphiste du site internet de la commune afin de connaître les possibilités d'évolution de celui-ci. Réponse donnée : la commune n'a aucun droit sur le graphisme et les photos. Il est donc décidé de recréer un site internet modulable et modifiable facilement.
Deux devis sont actuellement à l'étude, en attente d'autres propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30